## LIVRET D'ACCUEIL Année Universitaire 2023-2024

## **LICENCE**

Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales

## **DÉPARTEMENT D'ALLEMAND**



Les équipes administrative et enseignante vous souhaitent la bienvenue au sein de l'UFR Langues et Communication de l'Université de Bourgogne.

La plupart d'entre vous découvriront cette année la vie universitaire.

#### UNIVERSITE DE BOURGOGNE

UFR Langues et Communication Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales 4 boulevard Gabriel – 21000 DIJON Tél : 03 80 39 56 00

http://langues-communication.u-bourgogne.fr/

## **Sommaire**

Le Campus et ses services	3
L'Université de Bourgogne Franche-Comté	4
L'UFR Langues et Communication	5
Le Pôle L.L.C.E.R.	6
Le service des étudiants boursiers	8
Les inscriptions	9
Le tutorat	10
Les examens	
1.	
Le calendrier	11
2.	
Les différents types d'épreuves	11
3.	
Absences en TD	11
4.	
Les dispenses d'assiduité	12
5.	
Lire ses résultats	12

6.

Le plagiat et les fraudes aux examens	13
Poursuite d'études	14
Mobilité étudiante	15
Utilisation de l'ENT	
(Environnement Numérique de Travail)	16

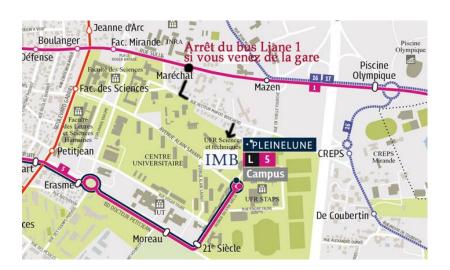
## Le Campus et ses services

#### Réseau de transport en commun DIVIA

• **Plusieurs lignes de bus** du réseau Divia desservent le campus de Dijon. Toutes informations, tarifs, plans et lignes sur le site :

#### www.divia.fr

De la gare aux résidences universitaires, de la BU au centre-ville ou d'un amphi à la piscine olympique...le Tramway
 La ligne T1 (Dijon Gare <> Quétigny Centre) dessert tout le secteur universitaire, de la Faculté de Médecine à l'UFR STAPS, en passant par l'avenue Alain Savary.



<u>Divia Vélo</u>: Comment louer son vélo pour 1, 3, 6, 12 mois! Lieu de retrait, tarifs, toutes infos sur: www.divia.fr

#### Se restaurer, se loger sur le campus

Le Crous loge près de 4100 étudiants et sert près d'un million de repas par an. Offrir un service de restauration à tarif social étudiant et des logements sur critères sociaux sont deux des missions principales du Crous après celle de la gestion des dossiers de bourses.

- ➤ Pour connaître tous les restaurants et cafétérias gérés par le Crous, leurs heures d'ouverture, les menus, les tarifs...
- > Pour faire une demande de logement

Un seul site web: www.crous-dijon.fr

## L'Université de Bourgogne

L'Université de Bourgogne est un établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel. Unique université de Bourgogne, l'uB est labellisée « Campus innovant » et est inscrite dans le grand projet du PRES « Bourgogne Franche-Comté » (Pres : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur). Elle fait partie depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015 de la Communauté d'universités et d'établissements Université Bourgogne Franche-Comté (COMUE UBFC). Les six membres fondateurs sont l'Université de Bourgogne, l'Université de Franche-Comté, l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon, AgroSup Dijon et le Groupe ESC Dijon Bourgogne. Ce regroupement d'établissements situé au Centre-Est de la France comprend environ 54 000 étudiants et est étendu sur 12 sites.

C'est en 1722 que l'université de Bourgogne a vu le jour avec la création à Dijon d'une Faculté de Droit. C'est aujourd'hui une Université forte de 34 000 étudiants, accueillis à Dijon et dans cinq sites délocalisés de l'Académie de Dijon (Auxerre, Chalon, Le Creusot, Macon, Nevers).

Des figures marquantes du savoir, tels Eugène Bataillon en biologie, Gaston Bachelard en philosophie, Félix Billet en physique, Gaston Roupnel en histoire, Geneviève Bianquis en études germaniques, ont contribué à son histoire et forgé l'essence de sa pluridisciplinarité.

Toujours animée par l'esprit du progrès de la connaissance, elle entretient une démarche de qualité de l'enseignement et de la recherche, au service des étudiants et du monde qu'ils auront à gérer. Les objectifs de l'Université de Bourgogne sont de répondre avec efficacité aux attentes actuelles

de la société, tant par la formation initiale des jeunes issus des lycées, qu'en développant la formation tout au long de la vie qu'impose désormais l'organisation des activités humaines.

La recherche de synergies entre champs du savoir valorise le potentiel de sa pluridisciplinarité, au service de la recherche et de son transfert vers les activités économiques, sociales et culturelles. Attentive à la nécessité d'ouverture, d'échanges et de complémentarité des connaissances, l'uB est entrée de plain-pied dans l'ère des réseaux, avec pour ambition de contribuer à l'édification de l'Université numérique du futur pour diffuser son savoir et son savoir-faire ; à travers cette politique d'ouverture et de partenariat, elle entend ainsi participer pleinement au rayonnement de sa région.

#### Les UFR de l'Université de Bourgogne

- Droit, sciences économiques et politique
- Langues et Communication
- Lettres et Philosophie
- Sciences de santé
- Sciences du Sport (STAPS)
- Sciences et Techniques
- Sciences Humaines
- Sciences Vie. Terre et Environnement

# L'UFR Langues et Communication

L'UFR Langues et Communication vous propose deux grands secteurs de formation en langues, dans lesquels vous pourrez vous spécialiser tout au long de votre cursus : dans le cadre de la Licence (1ère, 2ème et 3ème années), puis dans le cadre du Master (4ème et 5ème années), jusqu'au Doctorat :

#### La formation en LLCER

#### (Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales)

Les deux premières années de la Licence visent à assurer un haut niveau de compétence linguistique et une première spécialisation disciplinaire (civilisation, linguistique, littérature).

La troisième année poursuit cette spécialisation afin de faciliter la préparation supérieure des concours de l'enseignement ou la poursuite d'études (master recherche ou professionnels). Elle peut être faite à l'étranger dans une université partenaire.

La licence LLCER conduit les étudiants à un niveau de compétence leur permettant de s'exprimer avec aisance et pertinence en langue étrangère comme en français.

#### La formation en LEA

#### (Langues étrangères appliquées)

Le département de Langues Etrangères Appliquées (LEA) de l'UFR Langues & Communication propose une licence alliant la pratique de deux langues vivantes (allemand, anglais, espagnol, italien, russe) à la découverte du monde de l'entreprise (droit, économie, marketing, informatique, communication).

Son ancrage professionnel se traduit par un stage en entreprise obligatoire en France ou à l'étranger et sa dimension internationale par la possibilité offerte à tout étudiant de passer une année complète (la troisième) dans un établissement partenaire dans un pays européen.

## Le Pôle Langues, Littératures et Civilisation Etrangères et Régionales

La filière Langues, Littératures et Civilisation Etrangères et Régionales vous propose de vous spécialiser, avec une orientation littéraire, dans l'une des 3 langues suivantes : allemand, anglais et espagnol.

#### Organisation et descriptif des études :

La Licence Arts, Lettres, Langues mention LLCER parcours allemand, anglais ou espagnol est délivrée à l'issue de six semestres d'enseignement.

Un diplôme intermédiaire (DEUG) est délivré à la fin de la 2<sup>ème</sup> année de Licence.

Chaque semestre validé permet l'obtention de 30 crédits européens. Ces crédits correspondent au volume de travail que l'étudiant doit fournir pour valider un semestre.

Le parcours semestriel d'un étudiant inscrit en Licence est composé de 5 UE (Unités d'Enseignement), soit 3 UE disciplinaires, une UE « Outils » (comprenant par exemple une LV2, une seconde langue étrangère) et une UE optionnelle de spécialité ou d'ouverture, offerte soit par l'UFR

Langues, soit par une autre UFR (Lettres et Philosophie ou Sciences Humaines) sous réserve de l'accord du directeur des études

#### Accompagnement pédagogique :

Un accompagnement pédagogique personnalisé est mis en place dès la première année grâce à la présence d'un directeur des études et d'enseignements-référents dans chaque langue.

#### Poursuite d'études en master :

Les diplômés de la licence LLCR sont plus particulièrement concernés par des poursuites d'études en master recherche et ou en master MEEF (préparation aux métiers de l'enseignement). En fonction des options choisies, vous pouvez également vous orienter vers les masters professionnels proposés par l'UFR.

http://langues-communication.u-bourgogne.fr/formation/master.html

#### Présentation de l'équipe administrative :

Responsable de SCOLARITE Karine DELASSELLE

Bureau 164 Tél: 03.80.39.56.08

scolarite.llce@u-bourgogne.fr

Secrétariat Pédagogique Allemand

Bureau 144 Tél : 03.80.39.56.50 Gaelle WARD

secretariat.allemand@u-bourgogne.fr

#### Présentation des enseignants responsables de la Licence LLCER Allemand :

- Directrice du département : Mme Nathalie LE BOUËDEC
- Directrice adjointe : Mme Stéphanie BENOIST
- Responsable de la licence : Mme Nathalie LE BOUËDEC
- Responsable de la 1ère année : M. Philipp JONKE
- Responsables de la 2<sup>ème</sup> année : Mme Sylvie MARCHENOIR
- Responsable de la 3<sup>ème</sup> année : Mme Nathalie LE BOUËDEC

#### **IMPORTANT:**

Les informations concernant votre licence (emploi du temps, absence de professeurs, changement de salle, offre de stages, examens ...) sont à consulter régulièrement sur le panneau d'affichage au 1<sup>er</sup> étage et sur l'ENT.

## Le Service des Etudiants boursiers des UFR Langues et Communication, Lettres et Sciences Humaines

Ce service, interface entre les étudiants des UFR littéraires et le Crous de Dijon (gestionnaire des boursiers sur critères sociaux et d'un service d'assistantes sociales), **reçoit les étudiants, les écoute et les oriente :** 

- > dans leur démarche de demande d'aides sociales
- dans leur besoin de trouver une écoute et une aide à leurs problèmes d'ordre familial, personnel, de santé, financier...

Le service des étudiants boursiers a également pour **mission de rendre compte au Crous de l'assiduité des étudiants,** condition sine qua non pour percevoir une bourse sur critères sociaux.

#### Les demandes de bourses

Les dossiers de demandes se font sur le site internet du CROUS de Dijon (**www.crous-dijon.fr**) entre janvier et mai de chaque année ; si l'étudiant est déjà boursier, le dossier est à renouveler tous les ans. Il est impératif pour les étudiants de respecter ces délais, les dossiers tardifs ne permettant pas aux étudiants d'obtenir une notification de bourse dans les temps pour bénéficier au moment de leur inscription d'une dispense de paiement des droits de scolarité.

Le cas échéant, les étudiants concernés peuvent demander le remboursement des frais de scolarité avancés au moment de leur inscription dans le cadre d'un calendrier arrêté chaque année par l'agent comptable de l'université de Bourgogne.

#### Les obligations des étudiants boursiers

Les étudiants boursiers doivent obligatoirement être assidus aux cours et examens (contrôles continus et terminaux) durant l'année universitaire. Afin de justifier de leur présence, une fiche d'assiduité aux cours de travaux dirigés (TD) sera à retirer au bureau des boursiers mi-novembre (pour le semestre 1) et mi-mars (pour le semestre 2). Cette fiche devra être dûment remplie par l'étudiant et déposée auprès du service des bourses, **signée par tous les professeurs de TD** et remise dans les délais indiqués, au risque sinon pour l'étudiant d'être considéré comme non-assidu.

La non assiduité constatée oblige l'étudiant à rembourser les mensualités déjà perçues (en totalité ou partiellement selon les cas).

#### Absence liée à une maladie

Toute absence doit être justifiée. Les étudiants rencontrant des problèmes de santé au cours de l'année universitaire doivent faire une « demande de congé de bourse » au-delà de 15 jours d'absence. Ce document est à retirer au :

Service des Etudiants Boursiers (Bureau 154) 4 Boulevard Gabriel 21000 DIJON

bourses.ufr-litteraires@u-bourgogne.fr

## **Les Inscriptions**

#### Vous devez bien distinguer l'inscription administrative de l'inscription pédagogique :

#### - L'inscription administrative :

L'inscription administrative annuelle est **obligatoire** et précède l'inscription pédagogique aux modules de formation.

Une fois accomplie, elle permet la délivrance de la carte d'étudiant et des certificats d'inscription mais également la validation des résultats aux examens et la délivrance du diplôme.

#### - L'inscription pédagogique:

Elle correspond à l'inscription aux matières objets de choix et aux examens correspondants. Vous devrez remettre la fiche d'inscription pédagogique à votre secrétariat en fonction de votre choix de filière avant le délai communiqué lors de la réunion de rentrée.

## Le Tutorat

#### LE TUTORAT D'ACCUEIL

Il est réservé aux seuls étudiants néo-bacheliers et se déroule sur une semaine.

Les tuteurs sont des étudiants de 2ème ou 3ème année LLCER.

Il a pour objectif d'intégrer les étudiants dans la filière LLCER et de leur offrir l'information la plus complète et la plus fonctionnelle possible sur :

- l'organisation des études et les modalités d'évaluation des enseignements,
- les structures et les moyens mis à la disposition des étudiants (cadre de vie, aides financières...) ainsi que les modalités de leur utilisation.

Les étudiants, par groupe de vingt environ, bénéficient ainsi de 4h30 de formation préalable au début des cours :

- 2 heures 30 de visite du campus (Centre de langues, SUAPS, SIO, Maison de l'Etudiant...)
- 1 heure de présentation des bibliothèques (Bibliothèque Universitaire B2UFR Médiathèque),
- 1 heure de présentation de la filière et de conseils pour réussir leurs études.

### Les Examens

#### 1 - CALENDRIER

Deux sessions d'examen sont organisées chaque année :

- SESSION 1 du 1er semestre : voir le calendrier sur le site de l'UFR Langues et Communication.
- SESSION 1 du 2nd semestre : voir le calendrier sur le site de l'UFR Langues et Communication.
- SESSION 2, dite aussi « session de rattrapage » pour les 2 semestres : voir le calendrier sur le site de l'UFR Langues et Communication.

La session 2 s'adresse aux étudiants qui ont été ajournés ou défaillants à la session 1 et doivent repasser les épreuves du 1er semestre ou du 2nd semestre ou des 2 semestres.

Il n'y a pas de convocation individuelle aux examens, le tableau des examens est affiché sur le panneau examens et est mis en ligne sur le site de l'UFR (http://langues-communication.u-bourgogne.fr/)

#### 2 - LES DIFFERENTS TYPES D'EPREUVES

#### ✓ Le contrôle continu

Il comprend des épreuves passées en dehors de la période d'examen et l'évaluation, au cours du semestre, de travaux, écrits ou oraux prévus et, éventuellement, de travaux écrits ou oraux supplémentaires laissés à la discrétion de l'enseignant.

Les copies ne sont pas anonymes et la durée de l'épreuve, le temps de préparation et le temps de passage pour un oral doivent être consignés par l'enseignant en début de cours.

Un étudiant ayant une absence **injustifiée ou justifiée** au contrôle continu doit se présenter à la seconde session.

#### ✓ Les contrôles terminaux

Ce sont les épreuves passées pendant la session d'examen. Les contrôles terminaux sont écrits ou oraux. La durée de l'épreuve à l'écrit (réalisée sur copie anonyme), le temps de préparation et de passage à l'oral sont précisés dans la fiche filière.

#### 3 - ABSENCES EN TD

En cas d'absence, l'étudiant doit fournir un justificatif écrit, dans un délai de 48 heures.

Si l'étudiant est absent lors d'un seul des contrôles continus qui constituent l'évaluation de la matière, différentes possibilités sont à prévoir.

- l'étudiant fournit un certificat médical et la mention « ABJ » sera portée sur le procèsverbal d'examen,
- l'étudiant ne fournit pas de justificatif et la mention « ABI » sera portée, sur le procèsverbal d'examen,

Trois absences, qui n'ont pas été justifiées dans un délai de 8 jours, entraînent la note zéro (0) au contrôle continu de la matière concernée sur le semestre.

L'absence à une épreuve de contrôle terminal entraîne l'affichage de la mention « ABI » (absence injustifiée) ou « ABJ » (absence justifiée).

Dans les deux cas, l'étudiant sera noté « DEF » (défaillant) à l'UE et il ne pourra pas profiter de la compensation des notes puisqu'il lui manquera une note. Il sera alors obligé de se présenter au rattrapage pour toutes les matières et les UE non obtenues.

L'absence pendant les épreuves de rattrapage entraîne la mention « DEF ».

#### 4 - LES DISPENSES D'ASSIDUITE

#### L'assiduité est la règle.

Sous peine d'interdiction de se présenter aux examens, **l'assiduité aux cours est obligatoire**, sauf si une dispense a été demandée et accordée par le responsable de l'année de licence.

Les étudiants salariés peuvent obtenir une **dispense d'assiduité**, sur présentation d'une pièce justificative au service de la scolarité, et sous certaines conditions liées au type du contrat et à la quotité de travail (voir tableau d'affichage).

La demande est à faire **le plus rapidement possible** avant chaque début de semestre à l'aide d'un imprimé disponible au service de scolarité.

NB : L'étudiant ne doit jamais se satisfaire d'une information orale, sujette à interprétation ; il doit veiller à se faire confirmer les informations par le service scolarité et ne jamais perdre le contact avec ses professeurs.

#### 5 - LIRE SES RESULTATS

Un étudiant est **ADMIS** (AD) à une Unité d'Enseignement (UE), un semestre ou une année si sa moyenne est égale ou supérieure à 10, ou si le système de compensation lui permet d'obtenir la moyenne à l'UE, au semestre ou à l'année.

Un étudiant est **AJOURNE** (AJ) quand il n'a pas obtenu la moyenne à une UE. Il peut être ajourné au semestre si la compensation ne lui permet pas d'obtenir la moyenne au semestre.

Un étudiant est **DEFAILLANT** (DEF) quand il a été absent (justifié ou injustifié, ABJ ou ABI) lors d'un contrôle continu ou d'un examen terminal.

#### ✓ La compensation et progression dans le cursus

Toutes les matières au sein d'une même UE se compensent entre elles. On ne peut pas repasser des matières d'une UE obtenue en vue d'améliorer le résultat.

Toutes les UE d'un semestre se compensent entre elles.

ECTS : les crédits sont validés pour chaque UE ou chaque semestre obtenu.

✓ **Résultats de la session 1** (du premier et du second semestre de l'année universitaire) :

#### 1 - Semestre :

Si vous obtenez une moyenne de 10 ou plus à un semestre, ce semestre est acquis et vous avez obtenu 30 ECTS. Vous n'aurez à passer au rattrapage aucune des matières de ce semestre (que ce soit le 1er ou le 2nd semestre de l'année).

#### 2 – Année :

A la fin de l'année, on fait la moyenne entre la note globale de chacun des 2 semestres. Si cette moyenne est égale à au moins 10, vous avez obtenu votre année (60 ECTS).

#### 3 – Lire son relevé de notes

Si la moyenne au semestre ou à l'année est inférieure à 10, il faut repérer à l'intérieur d'un semestre que vous n'avez pas obtenu, les UE où vous n'avez pas eu la moyenne. Il faut ensuite repérer dans ces UE les matières où vous n'avez pas eu la moyenne.

Ce sont ces matières (et seulement celles-ci) que vous devrez passer au rattrapage.

Votre responsable de scolarité est à votre service pour vous éclairer en cas de doute.

#### √ Résultats de la session de rattrapage organisée au cours du mois de juin

1 - « ADMIS » : Félicitations !

Moyenne de l'année égale ou supérieure à 10/20, vous pouvez vous inscrire dans l'année supérieure.

2 - « AJOURNÉ » ou « DÉFAILLANT » ou « AJPA »

Vous n'avez pas validé votre année. Merci de vous reporter au Référentiel LMD.

#### 6 – LE PLAGIAT et LA FRAUDE AUX EXAMENS

<u>Le plagiat</u> consiste à s'inspirer d'un modèle que l'on omet, délibérément ou par négligence, de désigner. Le plagiaire est celui qui s'approprie frauduleusement le style, les idées, ou les faits.

Tout plagiat peut entraîner la note de zéro, et un dossier sera constitué avec la copie de l'étudiant et toutes les sources qui permettent de le démontrer.

Cette contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

L'université est dotée d'un logiciel anti-plagiat, les enseignants peuvent désormais utiliser le logiciel d'aide à la détection de plagiat pour identifier les étudiants fraudeurs.

<u>La fraude</u> consiste en tout acte commis par un(e) étudiant(e), ou par toute personne qui en a été complice, ayant pour résultat la falsification de son évaluation ou de celle d'un(e) autre étudiant(e). Lors des examens, le responsable de la salle d'examen prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats concernés. Il récupère tous les éléments de preuve. Le surveillant dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

Le plagiat et la fraude sont des fautes graves, qui peuvent justifier la saisine de la section disciplinaire du Conseil d'Administration compétente pour prononcer une sanction.

Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, entraîne de facto pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie.

Les sanctions disciplinaires applicables aux usagers des établissements publics d'enseignement supérieur sont :

- L'avertissement
- Le blâme
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans
  - L'exclusion définitive de l'établissement

- L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans
  - L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur

# Poursuite d'études après la Licence

#### Master Métiers de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation (Master MEEF)

Ce master conduit aux métiers de l'enseignement (professeurs des écoles, professeurs en collège ou en lycée, professeurs à l'étranger) aux métiers de la documentation (documentaliste) ou de l'encadrement pédagogique (conseiller d'éducation).

#### Master Recherche et Veille Documentaire Internationale (Master REVI)

Ce master prépare à la poursuite d'études en vue d'une thèse de doctorat et/ou aux métiers de veilleur international en entreprise ou institution (veille documentaire informationnelle y compris en langue étrangère)

Deux parcours sont possibles dans la spécialité REVI :

REVI - IR (ingénierie de la recherche)

REVI - VDI (veille documentaire internationale).

Le 1<sup>er</sup> semestre est commun aux deux parcours, et les étudiants s'orientent à l'issue de ce premier semestre.

#### Secrétariat Master Bureau 144

secretariat.masters@u-bourgogne.fr http://langues-communication.u-bourgogne.fr/formation/master.html

D'autres masters sont proposés par le pôle LEA (Langues Etrangères Appliquées) de l'UFR Langues et Communication.

## Mobilité étudiante

Erasmus + est un programme de l'Union européenne.

Il vous offre la possibilité d'étudier dans un autre pays d'Europe pendant une période de 3 mois à 12 mois.

L'établissement d'accueil doit être lié à l'Université de Bourgogne par un accord bilatéral Erasmus+ (http://aldan.u-bourgogne.fr/moveon/moveonline/exchanges/search.php).

Les enseignants responsables des échanges :

Responsable des échanges Erasmus :

#### **Mme Sylvie MARCHENOIR**

Choisir d'effectuer une partie de votre cursus à l'étranger, c'est mettre de nombreux atouts de votre côté.

Donnez une dimension internationale à votre CV!

Maîtriser les langues étrangères est un atout indispensable pour votre avenir professionnel. Séjourner dans un pays étranger et étudier dans la langue de ce pays est la meilleure solution pour progresser.

Valorisez votre CV pour votre insertion professionnelle!

L'expérience acquise est particulièrement prisée par les entreprises. L'anglais reste bien sûr la langue la plus demandée. Mais pour certaines fonctions, la connaissance d'une langue moins souvent étudiée peut aussi faire pencher la balance de votre côté.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service des Relations internationales :

- Pôle Relations Internationales Bureau Erasmus : Maison de l'Université Bureau R24 https://www.u-bourgogne.fr/ (Rubrique INTERNATIONAL Partir à l'étranger)
- Dossier de mobilité Erasmus : Madame Nela JOURNAUX
   Tél : 03 80 39 55 16 / exchange.outgoing.students@u-bourgogne.fr
  - ✓ Partir comme assistant linguistique :

En Europe et ailleurs dans le monde avec le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) :

✓ Faire un stage à l'étranger

https://ub-link.u-bourgogne.fr/partir-a-l-etranger/stages-emplois-a-letranger.html

✓ Les cursus intégrés bi- et trinationaux Dijon/Mayence https://ub-link.u-bourgogne.fr/partir-a-l-etranger/etudes/doubles-et-triples-diplomes-2.html

## **Utilisation de l'ENT**

L'Espace Numérique de Travail (ENT) est le point d'entrée unique pour accéder à ces services. L'ENT vous permet, à partir d'un navigateur Internet, d'accéder à un bouquet de services et à des informations personnelles, depuis n'importe quel lieu et à n'importe quel moment.

Accessible à l'adresse http://ent.u-bourgogne.fr, cet espace de travail vous propose :

#### ✓ Un accès à votre messagerie électronique :

Dès votre inscription à l'Université vous disposez d'une adresse de courrier électronique prenom\_nom@etu.u-bourgogne.fr.

#### ✓ Les avantages de la messagerie étudiante :

- faciliter la communication avec l'Université : différents services de l'uB pourront vous contacter par courriel, et toute communication avec les enseignants et avec les secrétariats s'effectuera par ce moyen.
- valoriser vos communications avec « l'extérieur » : vous bénéficiez d'une adresse
   « professionnelle » qui joue le rôle d'une carte de visite sérieuse.

#### ✓ De Gérer vos signets :

#### **Un onglet Scolarité** :

- consulter votre dossier administratif, vos informations personnelles
- télécharger et imprimer votre certificat de scolarité

#### **Un onglet Documentation**:

- accéder aux catalogues du Service Commun de Documentation (SCD)
- consulter en ligne des ressources numériques mises à votre disposition par le SCD

#### **Un onglet Mes cours:**

- découvrir la plate-forme d'enseignement mise en œuvre par la Passerelle qui propose des supports de cours élaborés par vos enseignants

#### **Un onglet Aide**

- assistance informatique, mode d'emploi de l'ENT

Seule l'adresse prenom\_nom@etu.u-bourgogne.fr sera utilisée pour communiquer avec vous (changements de cours.....).

Il est donc impératif que vous activiez votre compte.

Toute l'équipe administrative et pédagogique de la Licence LLCER Allemand a à cœur la réussite de chacun des étudiants.

Nous vous souhaitons une excellente année d'études.